

➤ Carte Nationale d'Identité (CNI) Première demande ou renouvellement Dépôt du dossier sur rendez-vous

Rendez-vous le à

Bureaux ouverts du lundi au vendredi

Hôtel de ville

1, esplanade Bernardin-Laugier
13808 ISTRES Cedex

☎ **04 13 29 50 00**

Lundi de 8h à 18h (journée continue)

Mardi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h45

Annexe du Prépaou

13800 ISTRES

☎ **04 42 55 58 20**

Lundi et mercredi de 8h à 12h et de 13h45 à 17h 45

Mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Annexe Entressen

Avenue de la Crau

13118 ENTRESSEN

☎ **04 13 29 56 50**

Mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h45 à 17h45

Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

19/11/2019-NOT/CNI/POP/V15



➤ Dépôt du dossier

- La présence du demandeur est obligatoire (adulte et mineur)
- Un mineur non émancipé doit être accompagné par son représentant légal.

➤ Retrait de la carte nationale d'identité

- La présence du demandeur adulte est obligatoire, la carte nationale d'identité du mineur doit être retirée par son responsable légal
- À retirer dans les 3 mois suivant la date de la délivrance sinon elle sera invalidée

➤ Validité de la carte nationale d'identité

- Adultes : 15 ans
- Mineurs : 10 ans

➤ Pièces à fournir...

Dans tous les cas :

• Formulaire C.N.I. :

- * Soit utiliser le téléservice de pré-demande de carte nationale d'identité en ligne sur <https://ants.gouv.fr/> et noter le numéro de pré-demande ou imprimer le récapitulatif et l'apporter lors du rendez-vous
- * Soit remis lors du dépôt du dossier

- **1 photo d'identité récente (prise il y a moins de 6 mois)**, de face et tête nue, sur fond clair, neutre, uni, non prédécoupée et en couleur, format 35mn X 45mn (Norme ISO/IEC 19794-5:2005)
- **1 justificatif de domicile** (original + photocopie) au nom du demandeur daté de moins d'un an : factures, hors attestation et quittance de loyer de particulier à particulier (liste sur <https://www.service-public.fr/>)
- **En cas d'hébergement** :
 - * *Certificat d'hébergement établi par la personne qui héberge*
 - * *Carte d'identité de l'hébergeur (photocopie seulement)*
 - * *Justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeur (original + photocopie), factures hors attestation et quittance de loyer de particulier à particulier (liste sur <https://www.service-public.fr/>)*
- Connaître la date et le lieu de naissance de ses deux parents

Pour une première demande :

- Passeport sécurisé valide original + photocopie)
OU
- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) *

Pour renouveler une C.N.I. périmée

- L'ancienne carte (original + photocopie) à apporter lors du dépôt du dossier et lors du retrait du nouveau titre
- Passeport en cours de validité (original + photocopie)
OU
- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) *

Pour renouveler une C.N.I. suite à une perte ou un vol :

- 25€ de timbres fiscaux. Achat de timbres dématérialisés sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/> (fournir le flashcode ou le numéro)
- Déclaration de perte effectuée en Mairie lors du dépôt du dossier
OU
- Déclaration de vol délivrée par le commissariat de police
ET
- Passeport en cours de validité (original + photocopie)
OU
- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) *

*** L'acte n'est pas à produire si votre commune de naissance a dématérialisé ses actes, vérifier sur le site :**

<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Pièces supplémentaires à fournir pour un mineur :

- **Un titre d'identité sécurisé** (CNI ou passeport) du parent ou du titulaire de l'autorité parentale (original + photocopie)
- **Livret de famille** (original + photocopie pages parents et page de l'enfant)
- **Jugement de divorce, de tutelle ou de garde** fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur (original + photocopie)
- **En cas de garde alternée :**
 - * *Pièce d'identité des 2 parents (original + photocopie)*
 - * *Justificatif de domicile de moins d'un an des 2 parents (original + photocopie)*
 - * *Autorisation écrite du parent qui n'est pas présent*

Cas particuliers :

- Nom d'usage :
 - * *En cas de mariage : fournir un acte de mariage OU la copie du livret de famille*
 - * *En cas de divorce : autorisation sur papier libre de l'ex-conjoint accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité OU jugement de divorce mentionnant l'autorisation de l'ex-conjoint de conserver le nom d'épouse en nom d'usage*
 - * *En cas de veuvage : fournir un acte de décès OU la copie du livret de famille*
 - * *Pour les mineurs : autorisation sur papier libre de l'autre parent (celui qui ne fait pas la demande) accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité*
- Acquisition de la nationalité française :
 - * *Justificatif de nationalité*

LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES TITRES SÉCURISÉS SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER D'AUTRES JUSTIFICATIFS. ELLE PEUT PROCÉDER À L'INSTRUCTION DU DOSSIER DANS UN DÉLAI DE 3 MOIS.

Pour des renseignements complémentaires adressez-vous à nos guichets.

Vous pouvez également consulter le site officiel de la Ville www.istres.fr Pour une recherche guidée personnalisée consulter le site : <https://www.service-public.fr/>

Pour des renseignements complémentaires,
adressez-vous à nos guichets.

Vous pouvez également consulter le site
officiel de la Ville

www.istres.fr

